Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260205-SG2026_074-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 5 février 2026 - Délibération n° 2026-001

CONFLUENCES 2030

PACTE DE GOUVERNANCE

AVENANT PORTANT MAQUETTE FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 26 janvier, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- **Absents excusés ayant donné mandat de vote :**
  Madame Martine Évain, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.
  Madame Mangala Tual, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.
  Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Madame Stéphanie Brault.
- **Absentes excusées n'ayant pas donné mandat de vote :**
  Madame Delphine Penot.
  Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Madame Karen Lanson.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire à signer l'avenant au pacte de gouvernance liant Redon Agglomération, la Ville de Redon et la Ville de Saint-Nicolas de Redon dans le suivi opérationnel du projet Confluences 2030 pour l'exercice 2026.

En 2020, les trois collectivités partenaires du projet Confluences 2030 ont validé un nouveau pacte de gouvernance pour une durée de six ans (2020-2026) qui fixe le cadre d'actions conjointes et d'engagements financiers.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260205-SG2026_074-DE

Les objectifs visés par ce Pacte de gouvernance sont les suivants :

1. *Assurer la cohérence de la mise œuvre opérationnelle du projet ;*
2. *Porter et mettre en synergie la dynamique du projet "Confluences" avec les stratégies territoriales (Projet de territoire, SCOT, etc.) ;*
3. *Se saisir du projet comme effet levier de marketing territorial pour communiquer sur le territoire, intensifier son attractivité vers l'extérieur en lien avec les autres opérations majeures du territoire ;*
4. *Soutenir la mobilisation des habitants et acteurs du territoire, accompagner l'initiative ;*
5. *Mutualiser des moyens d'ingénierie pour accompagner les opérations pilotées par les différentes collectivités.*

La maquette financière, jointe en annexe, identifie le plan d'action lié à la gestion globale du projet Confluences 2030 pour l'année 2026 et s'inscrit dans la continuité du plan d'action 2025.
Cette maquette vient compléter les modalités de répartition des charges définies à l'article 13 du Pacte de gouvernance.

Les conditions de prise en charge des coûts de coordination, de communication, de concertation et d'animations de Confluences d'été visées à l'alinéa 1 de l'article 13 du Pacte de gouvernance sont les suivantes :

- *Redon Agglomération : 20 %*
- *Ville de Redon : 60 %*
- *Ville de Saint-Nicolas-de-Redon : 20 %.*

Par ailleurs, les coûts liés l'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par l'Agence d'Urbanisme de la Région de Saint-Nazaire (ADDRN), sur la base de trente-huit jours d'intervention, feront l'objet d'une répartition spécifique au prorata du temps alloué à chacune des missions qui lui seront confiées et de la maîtrise d'ouvrage, à savoir :

Missions	jours	montant prévisionnel	REDON		REDON Agglomération		St-Nicolas de Redon	
Gouvernance générale	13	10 000,00 €	60%	6 000,00 €	20%	2 000,00 €	20%	2 000,00 €
La Digue	12	9 000,00 €			30%	2 700,00 €	70%	6 300,00 €
Stef	8	6 000,00 €	50%	3 000,00 €	50%	3 000,00 €		- €
Garnier	5	3 750,00 €	100%	3 750,00 €				
Total	38	28 750,00 €	44,35%	12 750,00 €	26,78%	7 700,00 €	28,87%	8 300,00 €

Sur ces bases de répartition, la contribution financière de la Ville de Redon pour l'année 2026 s'élève à 44 670 € sur un montant global de dépenses prévisionnelles de 48 270 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le pacte de gouvernance signé le 19 mai 2021 entre la Ville de Redon, Redon Agglomération et la commune de Saint-Nicolas-de-Redon, régissant les relations pour le portage du projet "Confluences 2030",

Vu la délibération n° 2021-049 en date du 24 juin 2021 approuvant le Pacte de gouvernance Confluences 2030,

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260205-SG2026_074-DE

Vu la délibération n° 2020-086 en date du 8 octobre 2020 approuvant le plan guide d'aménagement et de programmation Confluences 2030,
Vu l'avenant au pacte de Gouvernance lié à l'exercice 2026 et la maquette financière 2026,
Vu la présentation en commission Finances du 26 novembre 2025,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au pacte de Gouvernance Confluences 2030, pour l'exercice 2026, tel qu'il est présenté en annexe.

PREND ACTE du projet de maquette financière 2026 annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Karen Lanson
8ème Maire-Adjointe

Mis en ligne le